

UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

RÉUSSIR LE 24 JUIN !

Dans un contexte de crise économique et sociale qui inquiète et menace l'ensemble des salariés, des chômeurs et des jeunes, devant les choix, distillés d'annonces en contre annonces, du gouvernement qui s'obstine à retarder le moment de réelles concertations sur l'avenir du système de retraites, la FSU estime que les mobilisations du 27 mai ont montré une réelle détermination des salariés à peser pour assurer l'avenir du système de retraites par répartition.

Malgré cet avertissement, le gouvernement, avec mépris, affirme maintenir son cap. Face à cette volonté gouvernementale d'imposer de mauvaises réponses à la question posée de l'avenir des retraites et considérant que rien n'est joué, l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Solidaires et UNSA a décidé d'appeler les salarié(e)s du public du privé à se mobiliser à nouveau le 24 juin.

La FSU demande fermement au Ministre du travail de faire maintenant toute la lumière sur ses intentions en matière « d'harmonisation entre le public et le privé » et notamment sur l'attaque contre le Code des pensions.

Elle n'accepte pas les annonces du recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation qui seront source d'inégalités comme elle n'acceptera aucune nouvelle dégradation de la situation des fonctionnaires et des agents publics, à commencer par le niveau de leurs salaires et de leurs pensions. Le gouvernement tente de faire croire que ce sont les seules solutions possibles face à la crise.

La FSU continuera à démontrer que non seulement d'autres choix sont souhaitables mais qu'ils sont aussi possibles !

La FSU demande au gouvernement de renoncer aux suppressions d'emplois dans la Fonction publique. Le récent document diffusé sur la manière dont le Ministre de l'Education nationale compte supprimer 16 000 postes l'an prochain est une éclairante démonstration de sa détermination ! Nous sommes loin des objectifs affichés de la réussite de tous les jeunes.

Ces mesures constituent une remise en cause sans précédent des missions de la Fonction publique qui auront de graves conséquences pour tous les usagers.

La FSU exige une politique favorisant l'emploi et améliorant le pouvoir d'achat qui sont des clés essentielles pour le financement des retraites. L'annonce de la participation des hauts revenus à ce financement demeure bien symbolique.

C'est pourquoi elle appelle les personnels à se mobiliser massivement le 24 juin notamment en recourant à la grève pour assurer la réussite des manifestations.

La FSU considère que la mobilisation doit se poursuivre sous des formes adaptées pendant l'été avec l'objectif du renforcement du mouvement dès la rentrée de septembre.

Page 2 : Grève 24 juin
Page 3 : Retraites
Page 4 : Bulletin
d'adhésion

n° 171
Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : juin 2010
0,80 euro



Communiqué de presse FSU, Les Lilas, le 2 juin 2010

RETRAITES : GRÈVE JEUDI 24 JUIN

NOUS NE PAIERONS PAS LA CRISE FINANCIÈRE

La "réforme" des retraites est intimement liée au contexte de crise financière et au racket opéré par le système capitaliste sur tous» 70 milliards par an pour l'ensemble des niches fiscales ou comment créer le déficit de l'État pour justifier les coupes budgétaires sur les services publics.

» 23 milliards par an de diminutions de cotisations sociales pour les entreprises, jugées inefficaces par la Cour des comptes en termes de création d'emploi, non compensés intégralement par le budget de l'État ou comment, en même temps, creuser et le déficit de la sécu et celui de l'État.

» 0,30 % d'augmentation des cotisation retraite par an assurerait le financement des caisses de retraites en vue du creux démographique futur, à mettre en regard avec les allègements de cotisations (voir plus haut).

» Environ 5 milliards de pertes de recettes fiscales et de cotisations sociales dues à la défiscalisation des heures supplémentaires ou comment spolier les caisses sociales et le budget en entretenant le chômage (voir plus bas).

» Au moins 3 milliards de perte de recettes fiscales pour la baisse de TVA sur la restauration ou comment faire preuve de la plus grande inefficacité fiscale.

» 100 000 chômeurs, c'est 1 milliard de recette en moins pour les caisses sociales (voir plus haut).

...
À court terme, la réforme des retraites serait, entre autres, un gage donné par le gouvernement aux agences de notation internationales et aux prêteurs institutionnels sur la capacité de l'État à rembourser la dette. Le gouvernement veut faire d'une pierre deux coups : payer les cadeaux fiscaux et aux entreprises sur le compte de la protection sociale des citoyens et faire croire à la ruine du système de répartition pour donner le marché aux assureurs et aux marchés financiers.



IMPOSSIBLE DE LAISSER FAIRE !

MANIFESTATION - Départ Place DUCALE à 10h

Grève et déclaration d'intention :

Date limite le LUNDI 21 JUIN au soir

N'oubliez pas d'adresser votre déclaration d'intention de participer à la grève du 24 juin à votre IEN, par courrier ou mail.

La date limite est fixée au 21 juin au soir. Le modèle de lettre est à télécharger sur notre site.

Nous vous rappelons que cette déclaration ne vous engage pas à être gréviste et ne sert qu'à la mise en place du Service Minimum d'Accueil. Plus nous serons à déclarer notre intention, et plus il sera compliqué d'assurer ce SMA. Les retraits de salaire ne sont effectués que sur la base de l'imprimé que vous retournez à l'IA après la grève.

Avis à la population !

Une distribution de tract aura lieu sur plusieurs marchés le week end précédent le 24 juin :

Samedi 19 juin : marché de Sedan et marché Place de Nevers à Charleville

Dimanche 20 juin : marché de la ronde couture, Lundi 21 juin : marché de Nouzonville

Contactez le SNUipp si vous souhaitez participer à ces distributions

Chatel bourre les classes et les crânes

« **L**a question des moyens n'est pas la réponse aux problèmes de l'Éducation nationale. » Cette déclaration de Luc Chatel, le 1^{er} juin à l'Assemblée, n'a pas été du meilleur effet sur les enseignants et sur les élèves, dont il est le ministre. Sa « question qui n'est pas une réponse » serait d'ailleurs qualifiée de charabia dans la plus modeste copie de sixième. Mais surtout, faute d'être une ré-

ponse, la question des moyens occupe beaucoup Chatel et ses services. Avec une obsession : négocier.

Dernière offensive en date, une série de documents internes (mais dévoilés fin mai) rédigés par une direction du ministère. Ils recensent les mille et une manières d'exaucer la prière de Bercy : supprimer l'an prochain, comme cette année, 16 000 postes de fonctionnaires, no-

tamment de profs. Déployant des trésors de rhétorique, le ministre évoque l'« optimisation » des moyens, leur « rationalisation » et le « renforcement de leur efficacité ». Traduire : emploi de la tronçonneuse puis gestion de la pénurie.

Expertise pilonnée

Parmi les pistes explorées, la fermeture de petits établissements en zone rurale. Désertification et allongement des transports scolaires assurés. La réduction des personnels administratifs, déjà en manque criant dans certains rectorats. Ou la baisse de la scolarisation des bambins de 2-3 ans, pourtant presque absents des écoles publiques de grandes villes comme Paris. Mais l'avancée la plus audacieuse consiste à proposer un alourdissement de la taille des classes.

L'idée avait déjà été suggérée pour les collèges, qui souffrent rarement de surpopulation. Elle a, en revanche, médusé les instituteurs. Car les classes de primaire françaises sont, à l'exception de la Corée du Sud, les plus chargées des

pays riches : en moyenne cinq élèves de plus qu'aux États-Unis ou en Finlande. Et les dépenses par écolier sont parmi les plus faibles d'Europe. Surtout, la justification invoquée confine au grand art : « Les études et expériences les plus récentes indiquent que la diminution des effectifs dans les classes n'a pas d'effet avéré sur les résultats des élèves. »

Pas plus tard qu'en 2006 deux chercheurs, Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire, ont démontré le contraire dans une étude commandée par... la Direction de l'évaluation du ministère. Ses conclusions : l'allègement – même d'un seul élève – de l'effectif d'une classe conduit à une amélioration notable de la moyenne des enfants, notamment en maths. Et ce mieux devient spectaculaire dans une classe de ZEP. Ce document, rappelle « Libération » (4/6), avait tellement contrarié le ministre d'alors, Gilles de Robien, qu'il avait ordonné sa mise au pilon.

Voilà qui explique les divagations de Chatel sur le sujet...

Jean-François Julliard

Et dans l'Éduc, les conséquences ...

Merci au Canard enchaîné du 9 juin

2010 pour cette brillante synthèse.

Parce qu'il le vaut bien !

SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011

Nom : <input type="text"/>																					
Nom de jeune fille : <input type="text"/>																					
Prénom : <input type="text"/>	Tél : <input type="text"/>																				
Date de naissance : <input type="text"/>	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F																				
Adresse personnelle : <input type="text"/>																					
Adresse électronique : <input type="text"/>																					
Établissement scolaire : <input type="text"/>																					
Catégorie professionnelle : <input type="text"/>																					
choisissez : <i>Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....</i>																					
Emploi : <input type="text"/>																					
choisissez : <i>Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>																					
Échelon au 1/09/2009 : <input type="text"/>																					
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																					
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire																					
Montant de la cotisation : <input type="text"/>																					
Caisse de grève (libre) : <input type="text"/>																					
Montant total à verser : <input type="text"/>																					
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B																				
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement																					
<table border="1"> <tr> <td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	<input type="checkbox"/>									
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J												
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2010 (avril-mai 2011).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À <input type="text"/>	Le <input type="text"/>	Signature : <input type="text"/>
------------------------	-------------------------	----------------------------------

P.E.G.C						Prof. des Ecoles		Stagiaires		Instituteurs		Majorations																																																																																																															
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Classe normale</th> <th colspan="2">Hors classe</th> <th colspan="2">classe except.</th> </tr> <tr> <th>ech.</th><th>cotis.</th><th>ech.</th><th>cotis.</th><th>ech.</th><th>cotis.</th> </tr> <tr> <td>8</td><td>136 €</td><td>1</td><td>139 €</td><td>1</td><td>184 €</td> </tr> <tr> <td>9</td><td>143 €</td><td>2</td><td>146 €</td><td>2</td><td>198 €</td> </tr> <tr> <td>10</td><td>151 €</td><td>3</td><td>154 €</td><td>3</td><td>208 €</td> </tr> <tr> <td>11</td><td>160 €</td><td>4</td><td>162 €</td><td>4</td><td>221 €</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>5</td><td>184 €</td><td>5</td><td>233 €</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>6</td><td>197 €</td><td></td><td></td> </tr> </table>						Classe normale		Hors classe		classe except.		ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.	8	136 €	1	139 €	1	184 €	9	143 €	2	146 €	2	198 €	10	151 €	3	154 €	3	208 €	11	160 €	4	162 €	4	221 €			5	184 €	5	233 €			6	197 €			<table border="1"> <tr> <th>Echelon</th><th>cotisation</th> </tr> <tr> <td>3</td><td>121 €</td> </tr> <tr> <td>4</td><td>128 €</td> </tr> <tr> <td>5</td><td>134 €</td> </tr> <tr> <td>6</td><td>143 €</td> </tr> <tr> <td>7</td><td>151 €</td> </tr> <tr> <td>8</td><td>161 €</td> </tr> <tr> <td>9</td><td>172 €</td> </tr> <tr> <td>10</td><td>185 €</td> </tr> <tr> <td>11</td><td>198 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Hors- classe</th> </tr> <tr> <td>5</td><td>209 €</td> </tr> <tr> <td>6</td><td>222 €</td> </tr> <tr> <td>7</td><td>234 €</td> </tr> </table>		Echelon	cotisation	3	121 €	4	128 €	5	134 €	6	143 €	7	151 €	8	161 €	9	172 €	10	185 €	11	198 €	Hors- classe		5	209 €	6	222 €	7	234 €	<table border="1"> <tr> <th>M1</th><th>32,50 €</th> </tr> <tr> <th>M2</th><th>32,50 €</th> </tr> </table>		M1	32,50 €	M2	32,50 €	<table border="1"> <tr> <th>Echelon</th><th>cotisation</th> </tr> <tr> <td>3</td><td>114 €</td> </tr> <tr> <td>4</td><td>116 €</td> </tr> <tr> <td>5</td><td>119 €</td> </tr> <tr> <td>6</td><td>122 €</td> </tr> <tr> <td>7</td><td>124 €</td> </tr> <tr> <td>8</td><td>131 €</td> </tr> <tr> <td>9</td><td>138 €</td> </tr> <tr> <td>10</td><td>145 €</td> </tr> <tr> <td>11</td><td>158 €</td> </tr> </table>		Echelon	cotisation	3	114 €	4	116 €	5	119 €	6	122 €	7	124 €	8	131 €	9	138 €	10	145 €	11	158 €	<p><input type="checkbox"/> Temps partiel 50 % (Demi-cotisation avec un minimum de 90 €)</p> <p><input type="checkbox"/> Temps partiel autre quotité (cotisation au pro-rata de la quotité)</p> <p>À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.</p> <table border="1"> <tr> <th>Majoration indiciaire</th><th>Majoration de la cotisation</th> </tr> <tr> <td>I.M.F ou directeur 2^{ème} groupe</td><td>6 €</td> </tr> <tr> <td>Directeur 3^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP</td><td>10 €</td> </tr> <tr> <td>Directeur 4^{ème} groupe</td><td>13 €</td> </tr> <tr> <td>Directeur adjoint SEGPA</td><td>16 €</td> </tr> </table>		Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation	I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €	Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €	Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €	Directeur adjoint SEGPA	16 €
Classe normale		Hors classe		classe except.																																																																																																																							
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.																																																																																																																						
8	136 €	1	139 €	1	184 €																																																																																																																						
9	143 €	2	146 €	2	198 €																																																																																																																						
10	151 €	3	154 €	3	208 €																																																																																																																						
11	160 €	4	162 €	4	221 €																																																																																																																						
		5	184 €	5	233 €																																																																																																																						
		6	197 €																																																																																																																								
Echelon	cotisation																																																																																																																										
3	121 €																																																																																																																										
4	128 €																																																																																																																										
5	134 €																																																																																																																										
6	143 €																																																																																																																										
7	151 €																																																																																																																										
8	161 €																																																																																																																										
9	172 €																																																																																																																										
10	185 €																																																																																																																										
11	198 €																																																																																																																										
Hors- classe																																																																																																																											
5	209 €																																																																																																																										
6	222 €																																																																																																																										
7	234 €																																																																																																																										
M1	32,50 €																																																																																																																										
M2	32,50 €																																																																																																																										
Echelon	cotisation																																																																																																																										
3	114 €																																																																																																																										
4	116 €																																																																																																																										
5	119 €																																																																																																																										
6	122 €																																																																																																																										
7	124 €																																																																																																																										
8	131 €																																																																																																																										
9	138 €																																																																																																																										
10	145 €																																																																																																																										
11	158 €																																																																																																																										
Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation																																																																																																																										
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €																																																																																																																										
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €																																																																																																																										
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €																																																																																																																										
Directeur adjoint SEGPA	16 €																																																																																																																										
<p>Retraités</p> <table border="1"> <tr> <th>pension < 1295 €</th><th>78 €</th> </tr> <tr> <td>de 1295 à 1372 €</td><td>86 €</td> </tr> <tr> <td>de 1372 à 1488 €</td><td>102 €</td> </tr> <tr> <td>de 1488 à 1600 €</td><td>120 €</td> </tr> <tr> <td>plus de 1600 €</td><td>137 €</td> </tr> </table>						pension < 1295 €	78 €	de 1295 à 1372 €	86 €	de 1372 à 1488 €	102 €	de 1488 à 1600 €	120 €	plus de 1600 €	137 €																																																																																																												
pension < 1295 €	78 €																																																																																																																										
de 1295 à 1372 €	86 €																																																																																																																										
de 1372 à 1488 €	102 €																																																																																																																										
de 1488 à 1600 €	120 €																																																																																																																										
plus de 1600 €	137 €																																																																																																																										